

- > Médecins omnipraticiens
- > Médecins spécialistes

Facturation des services réservés à un sexe lorsque rendus à une personne trans

À partir du **1^{er} juin 2024**, vous devez utiliser le nouvel élément de contexte **Transidentité** lorsque vous rendez des services réservés à un sexe à une personne trans qui a procédé à son changement de sexe civil auprès de nous. En l'absence de l'élément de contexte, les services seront non recevables, et le message explicatif « Le code de facturation est incohérent avec le sexe du patient » s'affichera.

Cet élément de contexte doit être utilisé uniquement pour la facturation des services réservés à un sexe.

Exemple

Les services de l'onglet *P – Gynécologie* du *Manuel des médecins omnipraticiens – Rémunération à l'acte* et du *Manuel des médecins spécialistes – Rémunération à l'acte* sont réservés au sexe féminin. Toutefois, en utilisant l'élément de contexte **Transidentité**, vous pouvez facturer ces services pour une personne trans de sexe masculin dont le sexe biologique à la naissance était féminin.

c. c. : Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel

www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels

Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208

Montréal 514 687-3612

Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)